

Inclusion

Le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 a défini 4 priorités :

L'inclusion et la diversité, l'environnement et la lutte contre le changement climatique, la transformation numérique et la participation active à la vie démocratique et à la citoyenneté.

L'inclusion et la diversité constituent une priorité clé du programme. Il s'agit de développer des projets favorisant l'égalité des chances pour les personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur contexte social, économique ou culturel, de leur handicap ou de leur localisation (régions enclavées ou ultrapériphériques).

Dans le cadre d'une politique nationale d'inclusion, 4 critères établis par l'Agence Erasmus+ identifient des groupes cibles spécifiques pour lesquels est déclenché un complément financier intitulé « soutien à l'inclusion ».

Voici les 4 critères d'éligibilité au complément financier INCLUSION pour la bourse Erasmus :

| Critère | Justificatifs à fournir |
|---|--|
| 1. En situation de handicap ou de maladie de longue durée (ALD) | Certificat de décision MDPH, certificat de maladie de longue durée, carte d'invalidité, etc. |
| 2. Résidant dans une commune classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) | Justificatif de domicile (facture d'énergie, facture d'eau, assurance habitation, etc.). Si le nom du participant n'apparaît pas sur le justificatif de domicile, cela doit être complété par le nom de l'hébergeant ou un document administratif de l'établissement d'envoi, etc. |



Inclusion



| | |
|--|--|
| 3. Résidant à une adresse classée en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) | Justificatif de domicile (facture d'énergie, facture d'eau, assurance habitation, etc.). Si le nom du participant n'apparaît pas sur le justificatif de domicile, cela doit être complété par le nom de l'hébergeant ou un document administratif de l'établissement d'envoi, etc. |
| 4. Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7 (CROUS) | Notification de bourse nationale. |

Pour information, cette aide financière vient s'ajouter à la bourse Erasmus+ de mobilité de longue durée (stages de longue durée/échanges académiques) ou à la bourse Erasmus+ de courte durée (stages de courte durée/participation à un échange académique).

Concrètement, l'INCLUSION correspond à un supplément de 250 € par mois en plus de la bourse Erasmus+. Cette aide est automatiquement appliquée aux étudiants remplissant l'un des 4 critères mentionnés ci-dessus. (Pour une mobilité courte dans l'enseignement supérieur, le montant supplémentaire est de 150 € pour une activité de 15 à 30 jours, et de 100 € pour une mobilité de 5 à 14 jours).

N'hésitez pas à contacter le Service des Relations Internationales pour toute information complémentaire concernant cette aide financière : international@icn-artem.com.